



cartographie fédérale

Population et sécurité - BV

Synthèse

Au sein du domaine **population** :

- Enregistrement et identification des personnes
- Migration des personnes
- Élections

Au sein du domaine **sécurité** :

- Sécurité interne du pays (établissements pénitentiaires, centres de crise, services incendie,...)
- Sécurité externe du pays (contrôle, services de police, catastrophes, conflits armés et terrorisme,...)
- Surveillance des bâtiments, du patrimoine, des espaces publics,...
- Protection des personnes
- Surveillance des détenus

Définition

- Enregistrement et identification des personnes physiques :
 - Création de processus et/ou de réglementation
 - Garantie de l'exécution de cette réglementation (au niveau local et national)
 - Identification électronique des personnes physiques
 - Registre national
 - Législation sur la nationalité
- Migration des personnes et/ou politique des étrangers :
 - Mise en place et/ou exécution de la politique y compris une politique d'éloignement
 - Gestion des flux migratoires (immigration et asile)
 - Lutte contre la traite des êtres humains
 - Contrôle de l'application de la politique
 - Accompagnement des personnes concernées lors de l'application de la politique
 - Passeports
 - Permis de séjour
- Droits démocratiques :
 - Création de processus et/ou de réglementation
 - Gestion des aspects réglementaires et/ou institutionnels et/ou contrôle de ceux-ci
 - Fonctionnement du Conseil d'État
 - Organisation pratique et/ou matérielle des élections (y compris le vote des Belges à l'étranger et les systèmes de vote électronique)
 - Emploi des langues dans des affaires administratives
- Soutien administratif (demandant une connaissance de la matière) :
 - Traitement de dossiers
 - Accompagnement de commissions
 - Gestion des contacts
- Sécurité (ordre public et prévention, secours et protection de la population et gestion de crise) :
 - Élaboration et/ou exécution d'une approche intégrée de la politique de sécurité policière et de prévention
 - Élaboration et/ou exécution d'une politique pour l'application des peines
 - Gestion policière



Définition (suite)

- Services de sécurité non policiers (sociétés de gardiennage, détectives privés) :
 - Autorisations
 - Surveillance
- Politique de prévention et d'information (en matière de sécurité incendie, de sécurité civile et de sécurité nucléaire, de garde côtière, de drogues, de formes de violence, de réseaux d'information de quartiers)
- Interventions rapides en matière de secours (en collaboration entre la protection civile, les services d'incendie et les centres 100)
- Gestion de crise :
 - Développer une approche intégrée des plans d'urgence
 - Lancer et/ou coordonner des interventions
 - Participer à des interventions
- Sécurité civile des personnes et des biens :
 - Mise en place, coordination et/ou planification de mesures de politique générale
 - Maintien de l'ordre public lors d'événements tels que des compétitions de football, de grandes manifestations, des sommets européens
 - Collecter et/ou analyser les informations relatives aux risques
 - Préparer et/ou participer à des interventions
- Protection civile :
 - Mise en place, coordination et/ou planification de mesures de politique générale
 - Tenir à disposition, de manière permanente, un potentiel de ressources humaines et logistiques
 - Collecter et/ou analyser les informations relatives aux risques
 - Préparer et/ou participer à des interventions
- Surveillance des bâtiments, du patrimoine, des espaces publics,... :
 - Mesures de sécurité
 - Maintien de l'ordre et/ou surveillance
 - Gestion de l'accès
 - Elaboration et/ou mise en oeuvre d'un plan de sécurité
- Protection de personnes :
 - Evacuations et/ou procédures d'urgence
 - Procédures de sécurité
 - Elaboration et/ou mise en oeuvre d'un plan de sécurité
- Surveillance et/ou suivi des détenus :
 - Peines et mesures alternatives et/ou surveillance électronique
 - Surveillance et/ou accompagnement pénal
 - Surveillance et/ou suivi des détenus

Hors de la définition

- Transposition des notes conceptuelles et des concepts dans la réglementation et les arrêtés ainsi que leur interprétation et la gestion des litiges (où l'expertise relative à la rédaction et à l'interprétation de la réglementation priment sur l'expertise technique du contenu de la réglementation)
 - *Catégorie de métiers Normes juridiques et Litiges (JU)*
- Connaissances techniques qui entrent en ligne de compte dans des questions civiles de sécurité
 - *Catégorie de métiers Technique et Infrastructure (TI)*

